

Taxe d'apprentissage : Mode d'emploi 2023

Le lycée Jean-Perrin – lycée des métiers est fier de proposer **un panel de formations très complet** :

- le **Baccalauréat Général** dont les spécialités **Sciences de l'Ingénieur** et **Numérique et Sciences Informatiques** ;
- des **baccalauréats technologiques STI2D, STL Biotechnologies et STMG** ;
- trois formations post bac :
 - **BTS FED** (Fluides, Énergies et Domotique, option Domotique et Bâtiments Communicants),
 - **BTS ABM** (Analyses de Biologie Médicale),
 - **BTS CCST** (Conseil et Commercialisation de Solutions Techniques).

Nos BTS sont ouverts à l'apprentissage. Les domaines particulièrement variés offerts par nos cursus assurent à nos lycéens, apprentis et étudiants de trouver la voie qui leur convient : **ces formations sont autant de filières** que nous proposons à nos jeunes, **vos futurs collaborateurs** !

En 2023, vous pouvez faire le choix de soutenir le lycée Jean PERRIN de Rezé.

13 %

c'est le nouveau barème, appelé « solde de la taxe d'apprentissage », qui correspond à 13 % de la T.A. Ces fonds sont destinés à des dépenses libératoires effectuées par l'entreprise.

QUAND VERSER LE SOLDE DE VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

A partir du **25 mai 2023**, choisissez l'affectation du solde de votre taxe sur la plateforme Soltéa

0,68 %

DE VOTRE MASSE SALARIALE BRUTE 2022 (INCHANGÉE) HORS ALSACE - MOSELLE

87 %

LE QUOTA

Bénéficiaires exclusifs : les C.F.A.

13 %

"BARÈME" OU SOLDE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE

versés à l'établissement de votre choix exclusivement via la plateforme **Soltéa** (Caisse des dépôts et consignation)

Contacts

Industrie
Bâtiment
Commerce



JEAN-PHILIPPE POIRIER

Directeur Délégué aux Formations Professionnelles et Technologiques
02 40 32 44 09

ddfpt-perrin@ac-nantes.fr

Laboratoires



CLAIRE MOTTET

Directrice Déléguée aux Formations Professionnelles et Technologiques
02 40 32 44 16

claire.mottet@ac-nantes.fr

Le lycée Général et technologique JEAN PERRIN est habilité à recevoir votre versement de taxe d'apprentissage :

- avec le code UAI : 0440062 D
- ou avec le n° de SIRET : 19440062800013

AVEC LA TAXE D'APPRENTISSAGE, ENGAGEZ-VOUS À NOS CÔTÉS !

Le lycée Jean PERRIN innove sans cesse dans sa pédagogie pour accompagner ses apprenants, ses équipes et les enjeux de transformation.

En nous affectant votre taxe d'apprentissage, vous :

- contribuez à accompagner les profils qui demain, rejoindront vos équipes,
- nous aidez à poursuivre ce travail permanent d'évolution de nos enseignements.

NOTRE PROJET D'ÉTABLISSEMENT

ÉDUCATION AUX CULTURES ET OUVERTURE À L'INTERNATIONAL

ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS

ACCÈS À L'ÉDUCATION POUR TOUS

SCIENCES ET TECHNOLOGIES POUR TOUTES ET TOUS

RÉUSSITE DE TOUS LES ÉLÈVES & APPRENTIS

CLIMAT SCOLAIRE PROPICE AU VIVRE ET APPRENDRE ENSEMBLE

COMMENT NOUS AFFECTER VOTRE TAXE D'APPRENTISSAGE ?

Quelles sont les évolutions ?

En 2023, les modalités de collecte du solde de la taxe d'apprentissage évoluent. Vous pouvez toujours choisir l'affectation des 13 % de la taxe à l'établissement que vous souhaitez soutenir.

Depuis le 1er avril 2023, vous pouvez vous connectez sur la plateforme Soltéa.

3 ÉTAPES CLÉ :

1

SUR LA PLATERFORME SOLTÉA :

je crée mon compte entreprise



2

GRACE AU MOTEUR DE RECHERCHE :

je recherche le **LYCÉE GÉNÉRAL et technologique Jean-PERRIN à Rezé (44)**

(recherche possible par le nom, le code UAI 0440062D ou la localisation)

3

J'AFECTE LE POURCENTAGE DE MON CHOIX

au **LYCÉE GÉNÉRAL et technologique Jean-PERRIN à Rezé (44)**

Les versements en direct à l'établissement, au titre du solde de la taxe d'apprentissage, (par virement, chèque ou carte bancaire) ne sont plus possibles

Pour une taxe d'apprentissage utile et engagée : soutenez le lycée Jean PERRIN ou [en cliquant ici !](#)

LE LYCÉE EST MEMBRES DE PLUSIEURS RÉSEAUX



20, rue du château de Rezé
44400 - Rezé
02 40 32 44 00

ce.0440062d@ac-nantes.fr



<https://perrin-goussier.paysdelaloire.e-lyco.fr/>